

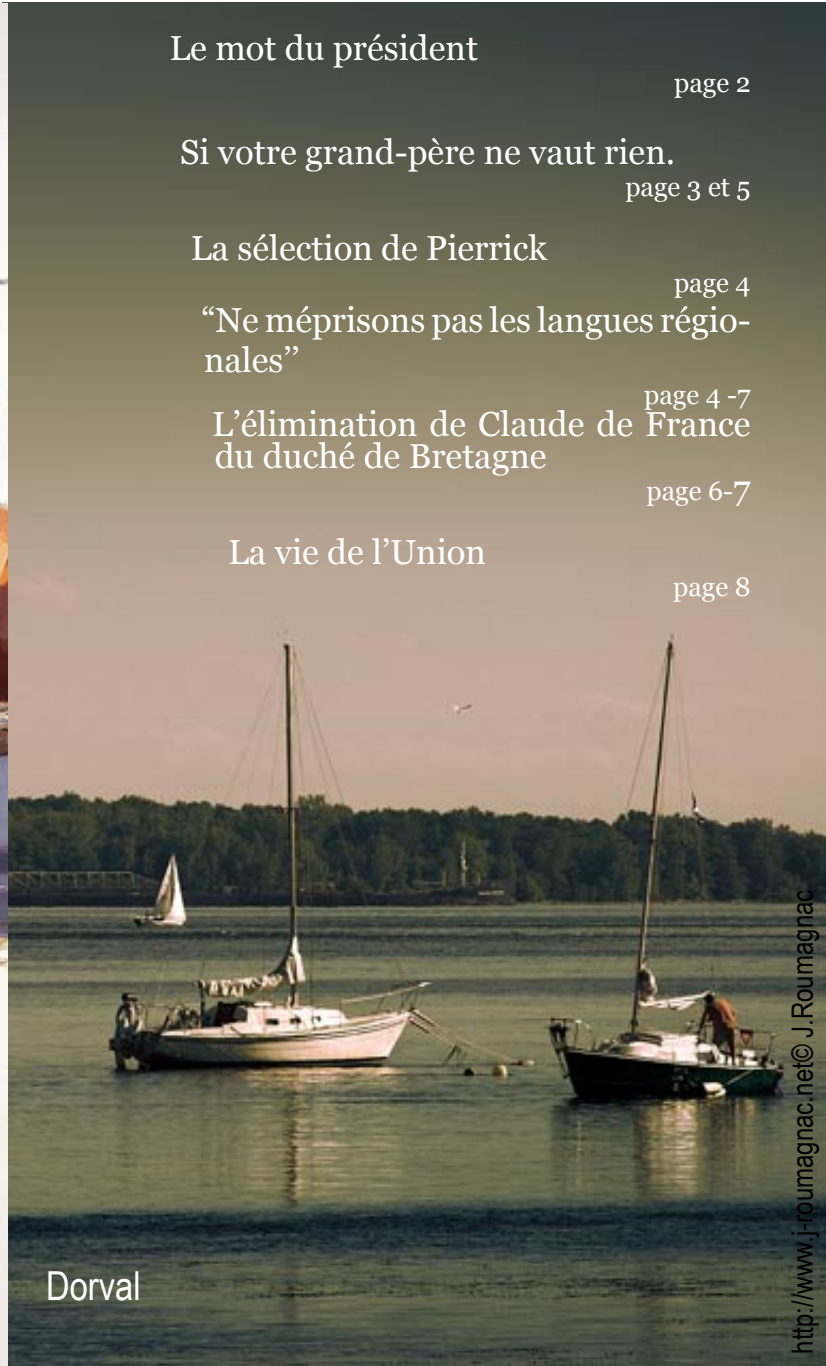
An Amzer

VOLUME 8 N° 59 ÉTÉ 2007

Les 20 ans des Fêtes maritimes de Douarnenez, de Fanch Moal



Douarnenez



Dorval

Le mot du président	page 2
Si votre grand-père ne vaut rien.	page 3 et 5
La sélection de Pierrick	page 4
“Ne méprisons pas les langues régionales”	page 4 -7
L'élimination de Claude de France du duché de Bretagne	page 6-7
La vie de l'Union	page 8



Le mot du président

La Fest-Yves/Gouel Erwan s'est tenue le 20 mai dernier, nous avons pu apprécier les locaux du Collège Marie de France quand la pluie est arrivée en début d'après-midi. Un gros merci à tous les participants et bénévoles, toi Isabelle docteure ès crêpes qui nous a une fois de plus rassasiée avec tes bonnes recettes, vous les musiciens qui nous avez présenté de nouveaux volets de notre patrimoine musical, vous tous participants pour votre bonne humeur et entrain. Un petit mot enfin pour le pilier de l'organisation de ces festivités, notre Marie-Reine, dévouée s'il en est. Une très bonne journée à renouveler!


Au chapitre des nouveautés, nous avons un nouvel hébergement pour notre site Internet et surtout un nom de domaine : bzh.ca. Ceci va nous permettre de présenter en ligne toutes les photos réalisées lors de nos différentes fêtes, des archives sorties des albums photos et disponibles à tous. Il en sera de même pour les anciens numéros du journal.

Quand à notre projet de Maison de la Bretagne, il suit son cours, nous avons identifiés des importateurs de produits Bretons, certains sont d'accord pour devenir commanditaires de notre Union. Il nous faudra être prudent toutefois pour éviter de concurrencer nos supports locaux habituels.

Deux tristes nouvelles pour finir, nos amis Nicolas Ferellec, brillant cornemuseux, et Hugo Perina, pilier des bénévoles et brillant flûtiste, nous quittent pour rentrer en Bretagne. Bon vent à tous les deux et un gros merci pour votre implication dans l'Union.

Ken a c'hentan!

Claude



LA VALSE DES PAINS
Pascal Picarda
12 dépôt,
Sutton, Canada J0E2K0
(450) 538 2323



NOUVEAU T-SHIRT

Le nouveau T-shirt de l'union est disponible, vous pouvez l'acquérir au prix de 15 dollars plus frais de port.

NOS ANNONCEURS

Biscuiterie La Petite Bretonne, Blainville
Crêperie Ty-Breizh, Montréal
Dr François Lubrina, medecin vétérinaire, Montréal
Hôtel Château de l'Argoat, Montréal
Maître Saladier, Boisbriand
Sutton, Montréal
Service financiers Investors, Westmount
Transports Gé-Ber, Montréal-Nord
Voyages Polar Bear.

Toutes les entreprises citées sont membres annonceurs de l'Union des Bretons Inc.

Merci.

Dépôt légaux

Bibliothèque Nationale du Canada
Bibliothèque Nationale du Québec

ISSN

1480-8870 (1480-8889 pour le web)

Rédaction

Claude H. Rolland
Pierrick Sauvage
Laure Morali

Infographie

Patrice Ladroue

uniondesbretons@yahoo.ca
<http://www.bzh.ca>



VOYAGES POLAR BEAR INC.
4000 blvd. de Maisonneuve Ouest
#3002, Westmount
Québec, Canada
H3Z 1J9

Si votre grand-père ne vaut rien.



Interview de Didier Pillet : Directeur de l'information de Ouest-France. Propos recueillis par Erwan Le Courtois BREIZH Magazine juillet 2007

Depuis 2005, Didier Pillet est Directeur de l'information du premier journal métropolitain. Un Directeur formé à l'école Ouest-France, quotidien au sein duquel il a réalisé la quasi intégralité de sa carrière. Rentré en 1969 à la rédaction de Honfleur, il va gravir tous les échelons, jusqu'à devenir Rédacteur en Chef du prestigieux journal en 1991. Un poste qu'il occupera pendant quatorze années, marquant ainsi le journal de son empreinte.

Très loin de la langue de bois, il livre ici sa vision de Ouest-France, et de la Bretagne. Décapant...

Comment expliquer que Ouest-France soit le premier journal de France par ses ventes ?

La Bretagne est une région dans laquelle le journal est partie prenante de la vie. Certains journaux sont politiques, d'autres ont été conçus pour gagner de l'argent. Ouest-France, lui, s'est donné pour objectif de servir les gens vivant en démocratie. Le miracle, c'est que ce projet fédère toujours, 100 ans après sa création.

Quel est ce projet ?

Servir la démocratie, animer le débat, c'est essentiel. Ouest-France a les moyens de ses ambitions puisqu'il appartient à une association à but non lucratif. Ce journal ne peut générer du profit pour verser des dividendes à des actionnaires. Tous les bénéfices sont réinvestis dans l'entreprise. Les Bretons dépensent beaucoup d'argent dans les journaux et les magazines. Nous considérons que le prix du journal est cher, c'est pourquoi nous ne l'avons pas augmenté depuis juillet 2001!

Comment triez-vous l'information pour refléter la vie locale dans le journal ?

Les équipes rédactionnelles cherchent chaque jour un point d'équilibre entre les informations que souhaitent communiquer les institutions, les associations, les entreprises, certains particuliers et les faits qu'elles observent et dont elles considèrent qu'ils témoignent de nos manières de vivre ensemble, d'évolutions qui ne sont pas directement visibles, d'innovations dont il faut débattre, etc. Chaque rédaction est autonome sur son territoire. Chaque territoire ayant son histoire, sa culture, sa vie sociale, ses projets et problèmes propres, nos éditions sont à la fois semblables par la manière humaine et respectueuse d'aborder les sujets, et différentes par les spécificités

qu'elles mettent en valeur. Nous ne faisons pas tout à fait le même journal de Honfleur à Brest !

De fortes ventes, mais le lectorat de Ouest-France est vieillissant...

Les jeunes achètent moins de journaux, cela ne signifie pas qu'ils ne les lisent pas. à preuve, lorsque nous mettons Ouest-France à leur disposition dans les universités, grâce aux accords de partenariats passés avec ces établissements, les journaux sont emportés et nous n'en retrouvons pas un par terre. Le service est même, selon ce qui nous remonte, très apprécié.

Cette gratuité ne risque-t-elle pas de nuire aux ventes ?

Les étudiants sont pauvres. Ils n'ont pas les moyens d'acheter le journal. De plus la jeune génération considère, avec le développement des radios, des télévisions et des journaux gratuits, qu'il ne faut pas payer pour acquérir de l'information, qu'il est normal qu'elle soit mise à disposition sans contrepartie financière. C'est une évolution de la société qui remet en cause ce qu'on appelle le modèle économique de la presse traditionnelle, qui dépense beaucoup d'argent pour collecter, traiter et distribuer l'information. La question de la gratuité est un grand

défi à relever, car nous ne vivons pas dans une économie où la publicité peut assurer, comme aux états-Unis, 80 % des recettes des journaux. Nous ne sommes pas à 50 %. Alors, comment trouver les 50 % et quelques si les lecteurs ne veulent plus payer ? En abaissant la valeur de l'information ? Les dirigeants et les journalistes d'Ouest-France n'y sont pas prêts. Il va falloir être imaginatifs....

« Quand on vous dit que la culture de votre père, de votre grand-père ne vaut rien, vous ne pouvez pas être heureux. »

Vous êtes Normand, votre travail à Ouest France vous a conduit à vivre en Bretagne. Vous êtes vous bien adapté à la vie en Bretagne ?

J'ai passé la majorité de ma vie en Bretagne. Il y a un rapport aux gens qui est particulier. Je ne savais rien de la Bretagne avant d'y habiter. Les Bretons m'ont beaucoup appris : il y a ici une volonté de faire partager sa culture.

Et donc, que pensez vous des Bretons ?

Les Bretons sont des entrepreneurs, très créatifs. Ils ont des racines profondes et en même temps des branches qui les emmènent jusqu'au bout du monde. Pour moi, le Breton rêve sa vie et vit ses rêves. Souvent je me dis en retournant dans ma région d'origine que le Normand regarde sa vie passer...

C'est une vraie déclaration !

J'aime la Bretagne. Mais j'ai aussi besoin de la Normandie. Je

suite page 5

DOCTEUR FRANÇOIS LUBRINA MÉDECIN - VÉTÉRINAIRE

SUR RENDEZ-VOUS
Tél.: (514) 737-6699

4920, Côtes-des-Neiges
Montréal, Qc, H2X 1C7

Catherine Thueille

Distributrice indépendante herbalife
(514) 891-9743

catherine_herbalife@yahoo.fr

Etes-vous fatigué d'être fatigué ?

Forme / santé / nutrition / énergie .

NOUVEAUTÉ : LIFTOFF, la boisson énergétique qui vous aidera à rester alerte, réduit la fatigue mentale, 0 sucre, 0 calorie.



“Ne méprisons pas les langues régionales”

Interview de Claude Hagège par Olivier Le Naire, paru dans L'Express du 12/04/2007.

Le professeur au Collège de France prône une diversité linguistique menacée dans notre pays. Et dans le monde.

D'où viennent les langues régionales?

Elles ont, en France, des origines diverses. Le léonnais, le vannetais, le finistérien sont des formes du breton, langue celtique. On trouve aussi nombre de langues romanes, dont la langue d'oïl (devenue le français), qui était parlée au nord, et la langue d'oc, au sud. Parmi ces dérivés du latin, on compte l'occitan, avec, en Aquitaine, le gascon (dont sa variante béarnaise), et, plus à l'est, sa variante rhodanienne et provençale, mais aussi le catalan, le franco-provençal, le corse. Plus haut, le flamand, l'alsacien, le lorrain, le francique mosellan sont d'origine germanique. La plupart de ces langues sont moribondes, à commencer par le francique mosellan, parlé aussi au Luxembourg, qui était sans doute la langue des premiers rois de France, celle que parlait Clovis.



Et le basque?

Le basque, qui remonte au minimum à cinq mille ans, est un mystère. C'est la plus ancienne langue d'Europe encore vivante et la seule en France qui ne soit pas d'origine indo-européenne.

Le français présentait-il des qualités particulières pour s'être imposé sur le plan national?

Absolument pas. Pour peu que la monarchie se fût installée à Toulouse ou à Bordeaux, au lieu de Paris, nous parlerions en ce moment en occitan, qui serait devenu la langue officielle de ce pays. Le français était au départ un dialecte comme les autres. Il est plus riche en terminologies savantes du fait de sa position historique dominante, mais les langues régionales possèdent une richesse de vocabulaire au moins comparable, sinon parfois supérieure, à celle du français, et leur syntaxe est souvent plus riche. Ainsi, en occitan, l'imparfait du subjonctif continue d'exister, quand il a quasi disparu en français. En poitevin subsiste le genre neutre, en plus du féminin et du masculin. Le problème vient de ce que le mot «dialecte» a une connotation péjorative. Pourtant, tout instrument de communication est une langue.

suite page 7

La sélection de Pierrick

À LIRE :

Moulins en Bretagne de Gilles Pouliquen

Inlassable collecteur photographique du patrimoine en Bretagne, petit fils de meunier, l'auteur connaît son sujet sur le bout des pales! Les moulins sont bien plus que des monuments dans le paysage. Leur rôle social, historique, les techniques de pointe, pour leur époque, qu'ils mettent en œuvre, l'aménagement des lieux qu'ils imposent, tout concourt à la magie des toujours vive dont ils sont empreints à nos yeux contemporains. Gilles Pouliquen est parti aux cinq coins de la Bretagne pour saisir et raconter la vie de ces usines de pierre et de bois.


Palette gourmande de crustacés de Christiane Guarc'h

L'auteur propose 76 recettes de crustacés illustrées par des aquarelles, et aussi des conseils et suggestions diététiques. Un vrai plaisir, autant pour les yeux que pour les papilles!

Pierrick

Tout ces articles sont disponibles chez :
Coop-Breizh
Kerangwenn
29540-Spézet/Speied
E-mail/Postel : info@coop-breizh.com



 Planète NONI TÉL.: (514) 543 3639
www.planete-noni.com

Le jus que votre mère vous aurait donné si elle l'avait connu.

Cidrerie du Minot 

376, Chemin Covey-Hill TÉL.: (450) 247 3111
Hemmingford (Qc) J0L 1H0 FAX.: (450) 247 2684



suis devenu un peu Breton, je cultive les identités multiples ! Mais les Bretons ont également un versant sombre qui me fait peur. La violence des paysans et des pêcheurs. On ne tolérerait pas des banlieues le vingtième de ce qu'ont détruit les colères bretonnes... Et cette hyper alcoolisation des jeunes ... Il y a une omerta sur ce sujet, une culture de l'alcool et maintenant des drogues, inquiétante pour l'avenir.

Peut-être est-ce le signe d'un malaise... Que pensez vous de la façon dont la France considère ses régions à forte identité ?

Nous sommes dirigés par des gens incultes, qui pensent que l'unicité de l'état est attaqué par les revendications culturelles, l'attachement au patrimoine et au terroir, alors que la culture bretonne suscite curiosité et intérêt dans toute la France, dans toute l'Europe, et que l'on vient du bout du monde pour y goûter. à cela s'ajoute une méconnaissance de l'histoire quand ce n'est pas une peur d'assumer une histoire. Nos élites trahissent leurs territoires en permanence, fascinées par Paris, elles jouent souvent contre les régions, d'où l'impossibilité de réaliser une vraie décentralisation. Pourquoi ne donne-t-on pas à la Bretagne, comme elle le demande poliment mais avec insistance, la compétence de gérer l'eau et la langue régionale ? Personne ici ne demande l'indépendance, seulement de l'air pour administrer les choses de près, avec bon sens, dans l'écoute des gens. Moi aussi j'aime Paris, mais je déteste cette façon qu'ont nos élites de considérer les régions, au mieux comme des réservoirs de main d'œuvre dociles, au pire des espaces de week-end où l'on vient se détendre en faisant bien attention de ne surtout pas se mêler aux indiens du cru, sauf pour l'album photo...

Donc cela ne vous choque pas que des Bretons (Français) déclarent se sentir Bretons ?

On parle de patrimoine. On sauve des pierres, de l'herbe et de la terre. Et on ne ferait rien pour sauver la culture ? Une culture pourtant porteuse de valeurs humaines. C'est fondamental de se préoccuper de la culture pour bien vivre la mondialisation, sinon qu'aurons nous à échanger, à partager avec les autres ?

Alors, la Loire Atlantique, doit-elle revenir en Bretagne ?

Cette trahison des élites fait que nous avons ce type de débats stériles. On voudrait que les Bretons ne vivent pas ensemble. La tendance au repli identitaire de certains groupuscules vient de cette trahison des élites.

Alors Nantes...

Nantes est une capitale bretonne ! Le jour ou Nantes et Rennes

feront une alliance, ce sera une force et une fierté pour la Bretagne. Ne pas prendre en compte cela, c'est nier les Bretons eux-mêmes. Le schéma administratif est artificiel. La France sera plus belle, plus riche si la Bretagne est à l'aise, si les Normands sont à l'aise... Ce qui n'empêche pas l'existence d'un état fort. Mais quand on vous dit que la culture de votre père, de votre grand-père ne vaut rien, vous ne pouvez pas être heureux. Les particularismes peuvent et doivent servir l'universel. Priver les Bretons de leur culture, de leur territoire, c'est les contraindre dans un réduit et les inciter à se recroqueviller.

Il faudrait donc encourager la pratique de la langue bretonne ?

C'est très bien le breton. Vous ne pouvez pas dire qu'un enfant qui parle deux ou trois langues sera mieux armé face à la mondialisation, comme on le dit justement en vantant les apprentissages simultanés de l'anglais, de l'allemand, de l'espagnol et de l'italien, et refuser l'étude et la pratique du breton ! Du moment que l'enseignement du breton n'est pas imposé à tout le monde ! Il y a un autisme irresponsable de l'état français sur cette question. L'état devrait faire quelque chose depuis longtemps : on finance bien les lycées musulmans.

N.B: vous pouvez retrouver Didier Pillet sur le blog de Ouest France <http://blog.ouest-france.fr>



Didier Pillet : Directeur de l'information de Ouest-France

Gé-Ber transport inc. Gérard Bernard
Président
TRANSPORT EN VRAC 5320, Industriel
Enlèvement de la neige Mtl Nord, Qc, H1G 3H4
TEL.: (514) 852-1287

524, rue Sherbrooke est
Montréal Qc, H2L 1K1
Réservation
Tél.: (514) 842 2046
Fax: (514) 286-2791



L'élimination de Claude de France du duché de Bretagne

Extrait numéro quatre d'une thèse de Monsieur Louis Melennec.

3°) Claude est dépouillée de ses revenus : la donation du 22 avril 1515.

L'année 1515 est marquée par plusieurs événements importants, bien connus, mais qui n'ont donné lieu à aucune analyse juridique approfondie à ce jour, même de la part de d'Argentré.

On se tromperait lourdement en croyant que le droit médiéval de cette époque est peu évolué, et se trouve encore dans un état embryonnaire. Les principes généraux du droit médiéval sont fondamentalement les mêmes que les nôtres, en particulier en matière de contrats. Ces principes doivent être rappelés ici, car ils sont essentiels à la compréhension de ce qui va suivre.

- Les actes juridiques ne valent que s'ils sont conformes au droit, à la loi, à la morale ; les actes illicites, non conformes aux bonnes mœurs et à la morale sont nuls.

- Le consentement des parties qui contractent ou qui s'obligent doit être libre. Quiconque agit sous l'effet de la contrainte (par force), de la peur (par trop grande peur), par dol (tricherie) ne s'engage pas : les conventions conclues dans ces conditions sont nulles (convenance qui est faite par force ou par peur n'est pas à tenir).

- Dans un contrat, il doit y avoir réciprocité et équilibre des obligations : celui qui échange un bien contre un autre doit recevoir un juste prix ou un bien de valeur équivalente ; n'a droit à rien celui qui n'a rien donné en échange de ce qu'il prétend recevoir.

- Les mineurs (sous âgés), les pauvres d'esprit, fous, sourds, muets, bénéficient d'une protection renforcée ; en général, ils ne peuvent contracter ni s'obliger. La femme mariée est juridiquement protégée contre les abus susceptibles d'être commis par son mari. Elle ne peut faire convenance qui soit contre elle. Elle n'est engagée que par des conventions qui lui sont profitables et non dommageables.

- Non seulement les actes conclus ou passés par dol, violence ou tricherie sont nuls, mais encore le responsable doit être condamné à des dommages et intérêts et à des peines d'amende .

- Le fait de s'emparer du bien d'autrui, ou larcin (vol) doit être puni proportionnellement à son importance .

La donation du 22 avril 1515 : Claude est dépouillée de tous ses revenus .

On ne connaît pas la genèse de cet acte singulier. François Ier y a-t-il pensé seul ? A-t-il été incité par sa mère ? C'est probablement Antoine Duprat, ancien président du Parlement

de Paris, nommé chancelier dès le mois de janvier 1515, qui y songea, car tel était son rôle.

L'acte fut passé par devant Jehan du Pré et Jehan Dain, notaires du roi au Châtelet de Paris, en présence du chancelier Duprat et d'autres seigneurs français : Arthur Gouffier, Grand Maître de France, Fleurimont Robertet, trésorier de France.

Contrairement à ce qu'on a dit, l'acte ne se présente pas comme un don, mais comme une cession comportant une contre-prestation : il est stipulé que Claude cède, quitte, transporte à son mari les Duchés de Bretagne et Comtés de Nantes, de Bloys, d'Estampes et de Montfort, ainsi que les Seigneuries de Montfort sans rien y réserver. Il ne s'agit pas d'un don à perpétuité, mais de ce que nous appelons un usufruit (c'est à dire un droit de jouissance de la chose d'autrui). Le roi n'acquiert pas la propriété de ces terres et seigneuries, il est admis à en jouir sa vie durant et, s'agissant de la Bretagne à être réputé et tenu vrai Duc de Bretagne et Comte de Nantes.


Ce contrat comportant une réciprocité, les notaires royaux, afin d'éviter les difficultés, imaginent non pas une contre-prestation, mais deux contreparties. La cession est faite en rémunération du don qu'il a plu (au roi) de faire (à sa femme Claude) des Duchés d'Anjou, Angoumois, comté du Maine ; d'autre part, en raison de la peine que le roi prend de se charger du mariage de sa sœur Madame Renée de France et l'en décharger .

Cette transaction ne semble avoir à ce jour attiré l'attention d'aucun juriste. Or, il s'agissait d'un détournement des revenus de Claude et, qui plus est, de tous ses revenus.

Quant au fond, le contrat était nul de plein droit pour deux raisons au moins. D'une part, il ne comportait aucune réciprocité vraie. Claude n'obtint jamais la propriété du duché d'Anjou, attendu que celui-ci fut donné par ailleurs ... à la mère du roi, Louise de Savoie, qui en porta le titre et en perçut les revenus jusqu'à sa mort . C'était une imposture grossière. Le roi, d'autre part, en sa triple qualité de souverain, de beau-frère et de tuteur de sa belle-sœur Renée, avait l'obligation, selon les coutumes, le droit et la morale, de gérer son patrimoine en bon père de famille, de le lui restituer à sa majorité, sauf à se rembourser des frais légitimes exposés par lui. Or, non seulement, il ne s'acquitta pas de cette tâche, mais il dépouilla la princesse Renée de ses biens, comme nous le démontrerons plus tard . L'objet du contrat était illicite, immoral, contraire aux bonnes mœurs. Il ne s'agissait pas de procéder à un échange de biens entre les époux, mais de dépouiller Claude de tous les revenus des terres et seigneuries faisant partie de son héritage et de celui de sa sœur, sans rien lui donner en contrepartie ; l'échange n'était qu'apparent, c'était une supercherie juridique.


Le consentement était vicié : Claude n'était manifestement pas en mesure de comprendre ce à quoi elle s'engageait, en tout cas de s'opposer aux volontés de son mari.

suite page 7



Le Maître Saladier Inc.
Tél.: (450) 435-0674 Fax: (450) 435-0363 Tél.: (450) 430-7597 Fax: (450) 430-4156

Georges Morzadec
Président et Chef de la direction
Président - Chief Executive Officer
1755, boul. Lionel Bertrand
Boisbriand, Qc J7H 1N8



Les Pré-Cuisinés à Table inc.

Sans frais: 1-877-435-0674



Spécialités
Crêpes Viandes Fruits de mer

933, Rachel Est,
Montréal, Qc, H2J 2J2
TÉL.: (514) 521-1444

Quoique le problème d'une telle cession ne se soit jamais produit au cours de l'histoire de Bretagne, il est hors de doute que le droit public breton ne permettait pas qu'une duchesse en titre, par une convention privée de surcroît, se dépouillât de la totalité des revenus de la Principauté, en en faisant cadeau à un prince étranger fût-elle mariée avec lui ; le mari de la souveraine, pièce rapportée dans l'édifice institutionnel de Bretagne, y remplissait tout juste le rôle de géniteur des héritiers légitimes à venir. Les coutumes du duché exigeaient que tout acte important fût soumis à l'approbation des États. S'ils avaient été admis à délibérer sur cet acte absurde, ils auraient évidemment opposé un refus indigné.

Le pseudo motif inséré dans l'acte selon lequel les Reynes peuvent donner à leurs maris durant leur mariage, elles ne sont [pas] sujettes aux coutumes, loix, ni constitutions était évidemment sans effet. A supposer qu'une telle dérogation s'appliquât aux reines de France, elle ne pouvait valoir pour une duchesse de Bretagne : plus que quiconque, le souverain breton était soumis à loi de son pays, puisqu'il l'incarnait, et qu'il en était une des sources principales.

L'affaire n'était, en tout, rien d'autre que ce que Philippe de BEAUMANOIR dénomme larrecin (ou larcin), c'est à dire l'appropriation du bien d'autrui. En langage moderne : un vol.

Si l'on sait que les revenus du duché atteignent à cette époque un demi million de livres – soit un quart environ du budget de la France – on mesure l'ampleur de la soustraction opérée par le roi de France à son bénéfice.

Suite au prochain numéro.

Louise de Savoie, 1476 - 1531



L'auteur:

Louis Melennec est Docteur en droit et en médecine, Diplômé d'études approfondies d'histoire, Diplômé d'études supérieures de droit public, de droit privé, de droit pénal, Ancien chargé de cours des facultés de droit et de médecine, Ex Consultant près le Médiateur de la République Française, Ancien élève de la Sorbonne et de l'Ecole des Chartes de Paris.



On pense, à tort ou à raison, que le français est la langue du savoir...

Les gens méprisent souvent - et à tort - le breton, le basque, l'occitan, parce qu'ils ont acquis les vocabulaires techniques et la néologie liés à la modernité en français. Et même si, en breton ou en basque, il existe des mots pour dire bombe atomique, les locuteurs ne s'en servent pas, car la langue savante dans laquelle ils ont appris ces termes est le français.

Quand le français est-il devenu la langue officielle unique du royaume?

François Ier l'a imposé dans les actes juridiques avec sa fameuse ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539. Théoriquement, le monarque s'en prenait au latin, mais, dans les faits, il souhaitait surtout combattre l'usage des langues régionales afin de consolider l'unité du royaume. Louis XIV renforcera d'ailleurs ces mesures. Ensuite, sous la Révolution, la Convention montagnarde vote une loi aux termes de laquelle toute personne faisant usage d'une langue autre que le français s'expose à de graves mesures de rétorsion. Sans parler de l'abbé Grégoire, qui, au retour d'une tournée en province, explique que «les ennemis de la République parlent bas-breton, les défenseurs de la monarchie et de l'autel parlent basque, ceux qui ont juré la perte de la Révolution parlent occitan». Bref, user d'une langue régionale, à l'époque, équivaut presque à comploter contre la République.

Certains le pensent encore aujourd'hui...

Le mépris actuel des langues régionales est directement issu de cela, car elles restent dans les esprits des symboles de résistance à l'Etat. Elles ont été les victimes désignées de la nécessaire unification du pays. Car légiférer en matière de langue est bien évidemment un acte politique, on l'a vu en Espagne au moment de la Reconquista, lorsque Isabelle la Catholique a imposé le castillan. En Italie et en Allemagne, l'unification linguistique a précédé l'unification politique et cela explique en partie pourquoi, dans ces deux pays, les langues régionales ont été moins persécutées.

Sont-elles toujours menaçantes?

Non. L'école publique, en particulier sous la IIIe République, les a tant combattues que les classes dirigeantes provinciales envoyaient d'elles-mêmes leurs enfants à l'école française pour se ranger du côté du pouvoir. Les pauvres avaient beau avoir le nombre pour eux, il leur manquait la force, la puissance pour résister. Aujourd'hui, l'unité linguistique est assurée et la lutte contre les langues régionales n'a plus de justification.



LA PETITE BRETONNE

PÂTISSERIE
VIENNOISERIE

SERGE BOHEC
PRÉSIDENT

TÉL.: (450) 435-3381
FAX: (450) 435-0944

1249, boul. Labelle, Blainville, Qc, J7C 2N5

Me Patrick-Claude Caron
Avocat, M. Fiscaliste



255, boul. Crémazie Est - Montréal (Québec) H2M 1M2

Tél : (514) 789-1945 - Fax : (514) 789-1947

Info@caronavocats.net - www.caronavocats.net

Calendrier

Ateliers de danses bretonnes

Les amateurs de danses traditionnelles se retrouvent le dernier mercredi de chaque mois au Collège International Marie de France 4695 Queen Mary à Montréal. Dates à retenir 27 juin, 25 juillet, 29 août, 26 septembre.

6@8 au Hurley's

Réunions informelles et amicales le premier jeudi du mois. Prochaines dates 5 juillet, 2 août, 6 septembre au premier étage du Hurley's Irish pub 1225 Crescent Street Montréal.

Jam

Le troisième vendredi du mois. Prochaines dates 22 juin, 20 juillet, 17 août, et 21 septembre au Collège International Marie de France 4695 Queen Mary à Montréal.

La meilleure façon d'encourager nos bénévoles est de participer aux activités qu'ils organisent. Venez les saluer ce geste sera très apprécié.

Amis de Laval et Montréal-nord

Nos amis Eric et Christine Combes viennent d'ouvrir une boulangerie-pâtisserie :

Mac Amande

3415 Boulevard de la Concorde Est à Duvernay

Tél 450 728 1426.

Eric nous promet de nombreuses spécialités bretonnes.

Cotisations

Lors de la Fest-Yves –Gouel Erwan le président vous a soumis une modification au sujet des cotisations, elles courent désormais d'une Saint-Yves à l'autre. N'oubliez pas de vous mettre à jour.

Un site de d'actualité en breton. Sur la langue mais aussi les enjeux culturels, politiques, ...

Résolument moderne et sans folklore ce site très professionnel occupera sans nul doute une source riche pour les internautes.

<http://www.institutcultureldebretagne.org/>



**L'Espace Institut culturel de Bretagne
Egor Skol-Uhel ar Vro**

Institut Culturel de Bretagne
Château de l'Hermine
6, rue Porte Poterne
56000 VANNES

Skol Uhel Ar Vro
Kastell an Erminig
6, straed an Nor Bostern



Pour les commères qui ne souhaitent pas payer trop cher le téléphone, voici une version de Skype (téléphonie et autres par internet) en version bretonne.

<http://forum.skype.com/> et faites une recherche : breton et en suivant les conversations vous pourrez trouver le fichier à télécharger.



Carnet

Nous apprenons le retour outre-mer de certains de nos amis :

Bernard Caugant après 2 ans à Montréal rentre à Paris.

Nicolas Ferellec a terminé son année d'échange à l'Université de Montréal et rejoint l'UBO à Brest

Hugo Périna rejoint sa famille aux environs de Rennes.

Merci à vous tous pour vos contributions à l'Union et bon vent pour vos projets futurs.



- Retraite
- Épargnes
- Investissements
- Protection d'actifs
- Gestion du risque

MARIE GUÉDO, B.A., Pl. Fin
Planificateur Financier - Conseillère
TÉL.: (514) 935-3520
FAX: (514) 935-2930
MGUEDO@INVESTORSGROUP.COM

LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE
4, SQUARE WESTMONT, BUR. 250
WESTMOUNT, QC H3Z 2S6



Courtier immobilier agréé
1500 rue Morin, #201, Montréal (Qc), H4L 5M7
bur.: (514) 747 1221 Fax.: (514) 747 1808
www.excelimmobilier.ca

Micheline James
Agent immobilier affilié
Cell: (514) 581 7441
mjames@excelimmobilier.ca

